

# Structure d'Entraînement et de Formation

## Niveau 4 du Parcours de l'Excellence Sportive

# *Dossier de Candidature*



DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

## Éléments de contexte du Parcours de l'Excellence Sportive 2013-2020

Niveau	Appellation	Organisation	Pilotage	Objectifs et Contenu
Niveau 1	Pôles France - Structures Associées	Structure ou Liste de Sportifs au Centre National d'Entraînement à SAINT QUENTIN EN YVELINES (SQY)	Direction Technique Nationale - Entraîneur National	<ul style="list-style-type: none"> <li>« Pôle Olympique » regroupant les collectifs Senior des disciplines de Haut Niveau</li> <li>Structures Associées au PES</li> <li>Objectifs sportifs internationaux</li> </ul>
Niveau 2	Pôles France Jeunes	Structures : - INSEP : Pôle France Jeune Piste Sprint - BOURGES : Pôle France Jeune BMX + Piste Endurance / CLM - BESANCON : Pôle France Jeune VTT XCO	Direction Technique Nationale - Entraîneur National	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi et accompagnement de sportifs de haut niveau d'une discipline spécifique au sein d'une structure</li> <li>Objectifs sportifs internationaux</li> </ul>
Niveau 3	Pôles Espoirs d'Excellence Territoriaux	Liste de Sportifs	Comité régional - Conseiller Technique Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Suivi et accompagnement de tous les sportifs de haut niveau et espoirs sur le territoire</li> <li>Objectifs sportifs nationaux et internationaux</li> </ul>
Niveau 4	Structures d'Entraînement et de Formation	Structures labellisées	Comité régional - Conseiller Technique Régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entraînement et formation aux exigences du cyclisme de haut niveau (clubs, sections sportives, etc...)</li> <li>Objectifs sportifs nationaux</li> </ul>

Dispositif de suivi et d'accompagnement de tous les sportifs listés

## **Procédure d'une Candidature à labellisation**

### **1. Etablir une Note d'opportunité auprès du Conseiller Technique Régional :**

Le conseiller technique régional est le représentant de la Direction Technique Nationale au niveau de la région concernée. Il est responsable des stratégies permettant l'accès au haut niveau. Tout projet de labellisation d'une structure doit correspondre à la stratégie menée par le Conseiller Technique Régional, dans le respect des orientations du Parcours de l'Excellence Sportive.

Le Conseiller Technique Régional met en adéquation cette note d'opportunité en fonction du diagnostic territorial et des objectifs de développement du cyclisme au sein de la région.

Cette Note d'opportunité doit prendre en compte le financement du projet dans son intégralité.

### **2. A l'initiative du comité régional, mise en place d'un comité de labellisation :**

Le comité de labellisation est mis en place par le comité régional après que le Conseiller Technique Régional ait étudié l'opportunité de la demande, le respect des orientations du Parcours de l'Excellence Sportive, l'implication locale et le respect du cahier des charges, la faisabilité du projet...

Ce comité de labellisation comprend :

- La Direction Technique Nationale représentée par le Conseiller Technique Régional ;
- Le Comité Régional FFC ;
- L'Etat (DRJSCS) ;
- Le Comité Régional Olympique et Sportif ;
- La(les) collectivité(s) territoriale(s) concernée(s).

Le comité de labellisation évalue le dispositif annuellement.

*En l'absence de conseiller technique régional au sein du comité régional, cette procédure est pilotée conjointement entre la Direction Technique Nationale et le comité régional concerné.*

### **3. A l'initiative du Conseiller Technique Régional, mise en place d'un suivi :**

Le Conseiller Technique Régional met en place un suivi avec les acteurs intéressés :

- le Conseiller Technique Régional ;
- Le(s) responsable(s) / entraîneur(s) de chaque structure d'Entraînement et de Formation ;
- Le comité régional et/ou départemental, le(s) club(s) concerné(s) ;
- L'Etat (DRJSCS, établissement CREPS...) ;
- La(les) collectivité(s) territoriale(s) concernée(s) ;
- L'établissement scolaire concerné...

L'objectif de ce suivi est de convenir des modalités de fonctionnement entre toutes les parties concernées. Il se réunit une fois par an.

## Cahier des charges d'une structure

	ITEMS	Indicateurs objectifs et observables pour chaque type de structure ou dispositif concourant au PES
Positionnement au sein du PES	<b>Objectif général :</b> → accès au haut niveau, préparation aux compétitions de référence. → Assurer la formation scolaire et la préparation à la vie professionnelle des sportifs	Préparation aux compétitions nationales : Championnats de France, Challenges Nationaux, Coupes de France et accès au haut niveau (puis intégration aux niveaux 3 et 2 du PES) Formation générale multidisciplinaire et développement physique pour accéder au haut niveau
	<b>Indicateurs de résultats</b> → niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure.	Podium aux Championnats de France d'une discipline de Haut Niveau Sélection en Equipe de France Intégration de la liste Espoir en cours ou à l'issue de la formation
	<b>Coordonnateur :</b> → statut, tutelle, ...	Un Entraîneur diplômé ou un Professeur d'EPS qualifié Ce coordonnateur est désigné sous couvert technique du Conseiller Technique Régional
	<b>Encadrement</b> → qualification, conditions d'intervention, ...	1 Entraîneur-Directeur diplômé d'Etat est responsable du projet global de la structure. Il est assisté éventuellement par d'autres entraîneurs, préparateur physique, mécanicien... Chaque année, l'équipe d'encadrement peut également être complétée par des stagiaires en formation (DEJEPS, STAPS)
	<b>Population</b> → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement, ...	4 sportifs au minimum
Eléments du fonctionnement sportif	<b>Installations</b> → spécifiques, générales, récupération, disponibilité, ...	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipement(s) spécifique(s) sur place ou à proximité avec convention d'utilisation pour chacun. <i>Exemples : Vélodrome, Piste BMX, espaces dédiés au VTT, cyclo-cross, routes, adaptés à la pratique du cyclisme...</i></li> <li>• Equipements complémentaires permettant la préparation des athlètes. <i>Exemples : Salle(s) de musculation et salle(s) de sport, piscine, site de course à pied, etc...</i></li> <li>• Salles de réunions et de formation, Bureau des entraîneurs du Cyclisme</li> <li>• Ateliers mécaniques + espaces de stockage sécurisés des vélos, aire de nettoyage des vélos</li> <li>• Vestiaires et sanitaires</li> </ul> L'ensemble de ces équipements doit être disponible aux heures d'entraînement
	<b>Education au perfectionnement sportif</b>	Garantir une formation globale permettant d'aborder l'ensemble des facteurs de perfectionnement sportif ex : Alimentation, biomécanique, hygiène de vie, entraînement etc...
	<b>Volume d'entraînement minimum</b> → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines,	Volume hebdomadaire minimum d'entraînement : 8 heures en moyenne (du lundi au vendredi) hors temps de compétition. Entraînement tout au long de l'année scolaire avec une considération importante de la Préparation Physique Générale et d'une pratique multidisciplinaire.
Suivi des sportifs	<b>Mise en œuvre du double projet</b> → responsable, organisation, ...	Personne ressource de l'établissement scolaire en lien avec l'Entraîneur-Directeur de la structure
	<b>Mise en œuvre du suivi médical</b> → responsable, organisation, ...	Chaque sportif de la structure doit réaliser annuellement une visite médicale sur un plateau technique régional comprenant au minimum une épreuve d'effort.
	<b>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologique</b> → responsables, organisation, volume, ...	Mise en place par la structure en lien avec l'Entraîneur : Offre de soins pour traiter les petites blessures et pathologies
Eléments liés à la scolarité et/ou formation professionnelle	Aménagements,	Obligation de mettre en place un accompagnement individualisé d'aide aux devoirs, de tutorat, de soutien ou de rattrapage en relation avec l'établissement scolaire.
Eléments liés aux relations fédérales	Suivi	Mise en place d'un suivi à l'initiative du CTR avec les acteurs et parties intéressées (Exemple : comité régional, départemental, club local, lycée(s), DRJSCS, établissement, collectivité(s)...)
Conditions spécifiques en cas d'organisation d'hébergement	Internat	Internat au sein de l'établissement ou à proximité. Demi-pension ou pension complète avec restauration adaptée à la pratique sportive quotidienne Flexibilité de l'accueil à l'internat et de la restauration lors d'arrivées tardives et/ou départs précoces en compétitions ou stages Hébergement possible en famille d'accueil avec convention.